

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2024-01-31

VIREMENTS DE CREDITS – EXERCICE 2023
BUDGET VILLE
SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Le Maire,

- Vu les lois et règlements en vigueur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5217-10-6 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26/09/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023,
- Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Considérant qu'il y a lieu d'employer sur l'exercice 2023 les crédits inscrits au chapitre 011 et notamment à l'article 6262 pour faire face à une régularisation de dépense liée à une avance sur contribution et une régularisation des ICNE 2023 dont les crédits inscrits à l'article 65888 du chapitre 65 et à l'article 66112 du chapitre 66 sont insuffisants.

DECIDE

- Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après,

Chapitres Articles	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
011/6262	Frais de télécommunications	9200,00			
65/65888	Autres		7300,00		
66/66112	ICNE		1900,00		

- Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;
- Article 3 : Le Directeur Général des Services et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 31 janvier 2024
Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240131-2024-01-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Publication : 31/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

